



**Quatrième Session
du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies
Segment de Haut Niveau**

**Communication de Son Excellence,
Monsieur Paul MBA ABESOLE, Vice-Premier Ministre
à la Présidence de la République,
Chargé de la Refondation,
des Droits Humains, de la Coordination des Grands
Travaux et des Fêtes Tournantes**

Genève, le 12 mars 2007

Monsieur le Président,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Monsieur le Président,

Au nom de la République Gabonaise et à mon nom propre,
permettez-moi :

- d'adresser d'abord, à tous les participants à cette session du Conseil des Droits de l'Homme, mon salut le plus fraternel et le plus amical ;

- d'exprimer ensuite ma gratitude à la Suisse pour son hospitalité, pour son expertise en matière du Droit international humanitaire et pour le fait qu'elle a accepté d'abriter chez elle le Conseil des Droits de l'Homme ; elle a aussi, une fois encore, confirmé sa réputation de pays de la Liberté et de la Fraternité.

- de féliciter aussi, très sincèrement, l'Assemblée Générale des Nations Unies d'avoir adopté la Résolution A/RES/60/251 qui institue le Conseil des Droits de l'Homme ; ce faisant, elle a contribué à la consolidation de ce nouvel organe, chargé de « promouvoir le respect universel, de défendre tous les Droits de l'Homme et toutes les libertés fondamentales, pour tous, sans aucune sorte de discrimination en toute justice et équité ».

- de rendre enfin un vibrant hommage à notre frère Kofi ANNAN qui, pendant tout son mandat de Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, s'est battu pour les Droits des individus et des peuples. Il a été partout, dans le

monde, pour faire entendre la voix du Droit. Il a été l'un des instigateurs de la création du Conseil des Droits de l'Homme. En effet, il avait préconisé l'abolition de la Commission des Droits de l'Homme, jugée discréditée et inadaptée pour la remplacer par un nouvel organe plus fort, permettant de renforcer le système onusien de promotion et de protection des Droits de l'Homme.

C'est aussi l'occasion, pour moi, de féliciter le nouveau Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, Son Excellence Monsieur Ban-Ki MOON, pour sa brillante élection; nous l'assurons de la parfaite collaboration du Gouvernement de la République Gabonaise.

Enfin, je formule nos encouragements au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies et à Son Excellence Luis Alfonso de ALBA, Président du Conseil, ainsi qu'à toute son équipe, pour toute l'énergie qu'ils déploient depuis leur élection à la tête de cet Organe, au service du mieux-être de l'Humanité.

Monsieur le Président,

Le Gabon, encouragé par le dynamisme impulsé par son Chef, a marqué sa ferme volonté de se doter de toutes les Institutions nécessaires à l'instauration et à la consolidation d'un Etat de Droit. Notre Constitution, dans son préambule, affirme notre attachement aux Droits Humains et aux Libertés Fondamentales.

... nous féliciter de l'œuvre accomplie depuis plus d'une décennie. Nous sommes particulièrement satisfaits de ce que nos Institutions aient pris les mesures nécessaires pour atteindre ce noble objectif.

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, dans son Programme d'actions, « **Mon Projet, les Actes pour le Gabon** » - Programme plébiscité par les Gabonais, en décembre 2005 - s'inscrit résolument dans la recherche du bien-être des populations, incite à la défense et à la promotion de tous les Droits Humains.

Toutefois, nous reconnaissons nos insuffisances ici et là, nous n'avons pas peur de présenter la situation des droits humains dans notre pays. Car nous avons besoin d'être aidés pour améliorer les conditions de vie dans nos prisons, pour les construire afin de remédier à la surpopulation que nous connaissons aujourd'hui. Nous avons besoin d'être aidés pour lutter contre le trafic des enfants sur notre sol. Nous avons besoin du secours de tous pour éradiquer l'habitude des crimes rituels dont il est difficile d'établir les coupables. Nous aurions besoin, dans ce domaine, d'une police spécialisée.

Nous avons pris des engagements, avant l'élection de notre pays au Conseil, en mai 2006. Ainsi, à mi-parcours de son mandat, le Gabon connaît-il des avancées majeures dans sa politique de promotion, de protection des Droits Humains et des Liberté Fondamentales.

Le résultat de nos efforts réside dans la bonne marche de nos Institutions, dans la consolidation de l'Etat de droit, dans ce qui est fait en matière de démocratie et de bonne gouvernance.

ainsi que dans les diverses réformes entreprises par le Gouvernement. Il faut souligner les droits les plus essentiels, notamment :

- Le droit à la santé qui garantit la vie et favorise l'implication des uns et des autres dans la marche de la cité.

A cet égard, le Gabon a décidé, en février 2007, la gratuité des consultations et des soins médicaux, dans tous les hôpitaux et les centres de santé publics. Le Centre hospitalier de Libreville en est le point de départ. La mesure s'étendra progressivement aux unités sanitaires publiques sur toute l'étendue du territoire national.

Par ailleurs, afin d'améliorer la situation socio-sanitaire des populations gabonaises les plus défavorisées, le Gouvernement a mis en place un nouveau système de sécurité sociale avec la création d'une « Caisse maladie » qui facilitera également l'accès des populations aux médicaments.

La gratuité des antirétroviraux et la création d'un Département ministériel, chargé du SIDA et des orphelins du SIDA sont des signaux forts qui témoignent de notre ferme volonté de lutter contre les préjugés inacceptables qui entourent le VIH/SIDA et entraînent l'exclusion de ceux qui en sont atteints.

- Concernant le Droit à l'Education, le Gabon a toujours reconnu ce Droit pour chaque enfant en y consacrant une bonne partie de ses ressources. Des efforts supplémentaires sont faits depuis plus de deux ans pour que tous les enfants aient accès à l'Education.

- Le Droit au logement nous interpelle à un titre particulier. Dans ce sens nous nous battons pour améliorer notre cadre de vie. Nous voulons un logement et un environnement décents pour toutes les familles gabonaises. Le Gouvernement veut relever ce défi à partir de la création d'un Département ministériel, chargé du Logement et d'une Banque de l'Habitat. Le Gouvernement veut que tous les gabonais aient accès à un logement décent.

- Avec la restructuration du système de couverture sociale, un nouveau régime d'allocations a été mis en place pour soulager les couches les plus vulnérables dont les femmes, les filles mères démunies, les vieillards et les handicapés.

- S'agissant des droits des enfants, nous menons le combat contre le trafic et l'exploitation de cette catégorie de personnes qui sont contraires à nos traditions gabonaises. C'est là l'occasion d'interpeller la communauté internationale sur cette grave question, dont le Gabon est tout aussi victime que les enfants, afin de mettre un terme à cette nouvelle forme d'esclavage. Dans ce sens, le Gouvernement Gabonais envisage un ambitieux programme des réformes de la Justice en faveur des mineurs.

Pour bien marquer l'importance que nous accordons aux droits humains, nous avons institué la célébration de la « **Journée Nationale des Droits de l'Homme** », le 30 mai de chaque année, en mémoire de la fondation, le 30 mai 1848 de Libreville, ville des libertés, ville de la liberté et de la convivialité. Cette Journée nationale des Droits humains incite à mener des actions spécifiques auprès des pouvoirs publics et de la population afin de leur faire prendre conscience de la nécessité de respecter la dignité de la personne humaine.

Pour terminer, Monsieur le Président, je réaffirme, devant cette auguste Assemblée, la ferme volonté du Gabon de consolider la Paix, la Démocratie, le respect de tous les Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales. La Paix est la condition sine qua non pour le développement de chacun de nos peuples. Ceux qui font la guerre, non seulement ils n'avancent pas, mais ils perdent aussi leurs acquis passés. Nous voulons, nous, contribuer à l'émergence d'une communauté nationale et internationale vivant dans l'harmonie autour des valeurs sûres dont chaque peuple tire son espérance et à partir desquelles il modèle son avenir. Je souhaite à chacun de vous la paix dans sa maison, la paix dans son pays, non pas la paix des cimetières qui est celle de ceux qui ne respirent plus, mais celle qui fait bouger pour la construction d'une communauté internationale fraternelle.

Je vous remercie.